Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2026/2616

23.11.2026

RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2026/2616 DU CONSEIL

du 23 novembre 2026

mettant en œuvre le règlement (CE) nº 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) nº 2580/2001 du Conseil du 27 décembre 2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ([1]), et notamment son article 7, paragraphe 1,

vu la proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité,

considérant ce qui suit:

(1) Le 26 février 2026, le Conseil a adopté le règlement (UE) 2026/456 ([2]), qui a modifié le règlement (CE) nº 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

(2) Compte tenu de la menace persistante que représente The Base, il convient d'ajouter une personne sur la liste figurant à l'annexe III du règlement (CE) nº 2580/2001.

(3) Il y a donc lieu de modifier le règlement (CE) nº 2580/2001 en conséquence,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

Article premier

L'annexe III du règlement (CE) nº 2580/2001 est modifiée conformément à l'annexe du présent règlement.

Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 23 novembre 2026.

Par le Conseil

Le président

M. HEYDON

([1]) JO L 344 du 28.12.2001, p. 70, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2001/2580/oj.

([2]) Règlement (UE) 2026/456 du Conseil du 26 février 2026 modifiant le règlement (CE) nº 2580/2001 concernant l'adoption de mesures restrictives spécifiques à l'encontre de certaines personnes et entités dans le cadre de la lutte contre le terrorisme, et abrogeant le règlement d'exécution (UE) 2025/1578 et le règlement d'exécution (UE) 2026/420 (JO L, 2026/456, 26.2.2026, ELI: http://data.europa.eu/eli/reg/2026/456/oj).

ANNEXE

À l'annexe III du règlement (CE) nº 2580/2001, sous le titre «A. Personnes physiques», la mention suivante est ajoutée:

«1. NAZZARO Rinaldo (alias Norman Spear, Roman Wolf); lieu de naissance: États-Unis d'Amérique; nationalité: États-Unis d'Amérique; sexe: masculin.».